

## DELIBERATIONS DU 2 JUILLET 2024

DE-02072024-01	Communauté de communes Vie et Boulogne : Demande de fonds de concours en investissement	Unanimité
DE-02072024-02	Budget principal - Modification de l'autorisation de programme et crédits de paiements	Unanimité
DE-02072024-03	Budget principal - Décision modificative n°2	Unanimité
DE-02072024-04	Budget Assainissement - Décision modificative n°1	Unanimité
DE-02072024-05	Personnel communal : Modification du tableau des effectifs - Ouverture de poste pour le remplacement d'un agent au service Bâtiments et d'un agent au service Voirie	Unanimité
DE-02072024-06	Personnel communal : Création de 2 postes pour accroissement temporaire d'activité à temps non complet aux services Périscolaires	Unanimité
DE-02072024-07	Personnel communal : Création d'un poste pour accroissement d'activité à temps non complet au service Enfance	Unanimité
DE-02072024-08	Personnel communal : Création de 3 postes pour accroissement d'activité à temps non complet aux services Périscolaires	Unanimité
DE-02072024-09	Personnel communal : Contrat d'apprentissage	Unanimité
DE-02072024-10	Subvention de fonctionnement à l'association Contre Vents et Marées	Unanimité
DE-02072024-11	Animation Terre de Jeux - Subvention aux associations participantes	Unanimité
DE-02072024-12	Avenant à la convention d'étude entre l'EPF de la Vendée, la commune du Poiré-sur-Vie et la Communauté de communes Vie et Boulogne	Unanimité
DE-02072024-13	ZAC Le Jardin du Meunier : Modification du CCCT	Unanimité
DE-02072024-14	ZAC Le Jardin du Meunier - Convention de transfert des équipements communs avec Nexity	Unanimité
DE-02072024-15	Espérance 3 - Modification du plan de lot n°74	Unanimité

DE-02072024-01

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 26 juin 2024, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 2 juillet 2024, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 23 conseillers

Sabine ROIRAND - Corinne RENARD - Fabrice GUILLET - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Marc GUIGNARD - Cyril GUINAUDEAU - Isabelle LEBOYER - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Fabien DELTEIL - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Claudine ROIRAND - Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absents / excusés : 6 conseillers

Philippe SEGUIN donne pouvoir à Sabine ROIRAND  
Fabrice PRAUD donne pouvoir à Marina ROCHAIS  
Myriam MARTINEAU donne pouvoir à Claudine ROIRAND  
Marie DELAHAYS donne pouvoir à France AUJARD  
Nadine KUNG donne pouvoir à Jean-Michel ARCHAMBAUD  
Gwenaëlle DUPAS (excusée)

**DE-02072024-01 :**

**Communauté de communes Vie et Boulogne : Demande de fonds de concours en investissement**

Madame le Maire expose que l'article L. 5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, autorise les EPCI à fiscalité propre à verser un fonds de concours à leurs communes membres afin de financer un équipement.

Cette possibilité est soumise à trois conditions :

- Le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement ;
- Le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés ;
- Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement qui est assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Madame le Maire précise que les dépenses présentées, ci-dessous, peuvent bénéficier d'un fonds de concours :

**La déconnexion du Ruth et le réaménagement du plan d'eau**

Coût des travaux TTC	896 155.61 €
Financement	
Subventions possibles	392 083.00 €
Fonds de concours demandé	132 824.87 €
Autofinancement	371 247.74 €

**MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE**

4, place du Marché  
CS 70 004  
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : [mairie@ville-lepoiresurvie.fr](mailto:mairie@ville-lepoiresurvie.fr)

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le ..... / la réception en Préfecture le .....

**Le regroupement des écoles du Chemin des Amours et de l'Idonnière**

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le

ID : 085-218501781-20240702-DE0207202401-DE



Coût des travaux TTC 3 609 461.00 €

**Financement**

Subventions 372 000.00 €  
Fonds de concours demandé 585 210.00 €  
Autofinancement 2 652 251.00 €

Compte-tenu de ces éléments et de l'enveloppe disponible pour les fonds de concours, Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention d'équipement de 718 034.87 € auprès de la Communauté de communes Vie et Boulogne au titre des fonds de concours 2022, 2023 et 2024 (reliquat inclus).

Vu l'avis favorable de la commission Finances-Moyens généraux, le 18 juin 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- sollicite un fonds de concours à la Communauté de communes Vie et Boulogne en vue de participer au financement des travaux présentés, ci-dessus, à hauteur de 718 010.87 €,
- autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

.....  
Pour copie conforme au registre des délibérations,  
Le

La secrétaire de séance  
Isabelle LEBOYER

Le Maire  
Sabine ROIRAND



**MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE**

4, place du Marché  
CS 70 004  
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : [mairie@ville-lepoiresurvie.fr](mailto:mairie@ville-lepoiresurvie.fr)

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le ..... / la réception en Préfecture le .....

DE-02072024-02

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 26 juin 2024, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 2 juillet 2024, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 23 conseillers

Sabine ROIRAND - Corinne RENARD - Fabrice GUILLET - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Marc GUIGNARD - Cyril GUINAUDEAU - Isabelle LEBOYER - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Fabien DELTEIL - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Claudine ROIRAND - Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absents / excusés : 6 conseillers

Philippe SEGUIN donne pouvoir à Sabine ROIRAND  
Fabrice PRAUD donne pouvoir à Marina ROCHAIS  
Myriam MARTINEAU donne pouvoir à Claudine ROIRAND  
Marie DELAHAYS donne pouvoir à France AUJARD  
Nadine KUNG donne pouvoir à Jean-Michel ARCHAMBAUD  
Gwenaëlle DUPAS (excusée)

**DE-02072024-02 :**

**Budget principal – Modification de l'autorisation de programmes et crédits de paiements**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que les autorisations de programme (AP) et de crédits de paiements (CP) pour la restauration du Ruth et le réaménagement du plan d'eau et pour l'aménagement de la rue de la Brachetière ont été votées, respectivement, lors des conseils municipaux du 21 mars 2023 et du 23 mai 2023, puis modifiées lors du conseil municipal du 20 février 2024.

N° de l'AP	Opération	Montant TTC de l'AP	CP 2023 TTC	CP 2024 TTC	CP 2025 TTC	Financement
AP2023-02	Restauration du Ruth et réaménagement du plan d'eau	1 385 860 €	30 863€	1 016 253 €	338 744€	Subventions
AP2023-03	Aménagement rue de la Brachetière (hors assainissement)	1 065 400 €	4 052 €	321 030 €	740 318 €	

Les marchés de ces deux programmes ayant été notifiés, il convient donc de réajuster les autorisations de programme (montant des crédits de paiements).

Madame le Maire propose donc de modifier les autorisations de programme comme suit :

N° de l'AP	Opération	Montant TTC de l'AP	CP 2023 TTC	CP 2024 TTC	CP 2025 TTC	Financement
AP2023-02	Restauration du Ruth et réaménagement du plan d'eau	1 385 860 €	30 863€	946 253 €	408 744€	Subventions Autofinancement
AP2023-03	Aménagement rue de la Brachetière (hors assainissement)	1 065 400 €	4 052 €	371 030 €	690 318 €	Autofinancement

Madame le Maire propose le vote des modifications des autorisations de programme et de crédits de paiements (AP/CP) présentées ci-dessus.

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Moyens généraux, le 18 juin 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de modifier les montants des autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement détaillées ci-après :

N° de l'AP	Opération	Montant TTC de l'AP	CP 2023 TTC	CP 2024 TTC	CP 2025 TTC	Financement
AP2023-02	Restauration du Ruth et réaménagement du plan d'eau	1 385 860 €	30 863€	946 253 €	408 744€	Subventions Autofinancement
AP2023-03	Aménagement rue de la Brachetière (hors assainissement)	1 065 400 €	4 052 €	371 030 €	690 318 €	Autofinancement

- autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses de l'autorisation de programme correspondantes au crédit de paiement 2024 indiqué dans le tableau ci-dessus.

.....  
Pour copie conforme au registre des délibérations,  
Le

La secrétaire de séance  
Isabelle LEBOYER



Le Maire  
Sabine ROIRAND




**MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE**

4, place du Marché  
CS 70 004  
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le ..... / la réception en Préfecture le .....

DE-02072024-03

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 26 juin 2024, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 2 juillet 2024, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 23 conseillers

Sabine ROIRAND - Corinne RENARD - Fabrice GUILLET - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Marc GUIGNARD - Cyril GUINAUDEAU - Isabelle LEBOYER - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Fabien DELTEIL - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Claudine ROIRAND - Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absents / excusés : 6 conseillers

Philippe SEGUIN donne pouvoir à Sabine ROIRAND  
Fabrice PRAUD donne pouvoir à Marina ROCHAIS  
Myriam MARTINEAU donne pouvoir à Claudine ROIRAND  
Marie DELAHAYS donne pouvoir à France AUJARD  
Nadine KUNG donne pouvoir à Jean-Michel ARCHAMBAUD  
Gwenaëlle DUPAS (excusée)

**DE-02072024-03 :**  
**Budget principal – Décision modificative n°2**

Considérant les budgets primitifs 2024 approuvés par délibérations le 20 février 2024,

Madame le Maire présente au conseil municipal la décision modificative n°2 du budget principal.

Madame le Maire informe que l'ajustement proposé au budget principal concerne :

- l'annulation d'une taxe d'aménagement suite à un retrait de permis de construire (33 300 €),
- l'augmentation des crédits pour la rue de la Brachetière suite à la modification de l'AP 2023-03 (50 000 €),
- l'augmentation des crédits pour la vidéoprotection (20 000 €).

Elle propose donc que le budget principal soit modifié comme suit :

Dépenses d'Investissement					
Chapitre/opération	Article	Fonction	Budget	DM n°2	TOTAL ligne budgétaire
129 – Vidéoprotection	2315	11	185 340 €	20 000 €	205 340 €
131 – Rue de la Brachetière AP 2023-03	2315	845	321 030 €	50 000 €	371 030 €
177 – Déconnexion du Ruth- Réaménagement plan d'eau AP 2023-02	2312	325	1 016 253 €	- 70 000 €	946 253 €
<b>TOTAL</b>				<b>0 €</b>	

**MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE**

4, place du Marché  
CS 70 004  
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : [mairie@ville-lepoiresurvie.fr](mailto:mairie@ville-lepoiresurvie.fr)

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le ..... / la réception en Préfecture le .....

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 085-218501781-20240702-DE0207202403-BF

Dépenses de fonctionnement					
Chapitre/opération	Article	Fonction	Budget	DM n°2	TOTAL ligne budgétaire
67 -Charges exceptionnelles	673	020	10 000 €	33 300 €	43 300 €
<b>TOTAL</b>				<b>33 300 €</b>	

Recettes de fonctionnement					
Chapitre/opération	Article	Fonction	Budget	DM n°2	TOTAL ligne budgétaire
73 – Impôts et Taxes	73211	020	980 000 €	33 300 €	1 013 300 €
<b>TOTAL</b>				<b>33 300 €</b>	

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Moyens généraux, le 18 juin 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de modifier le budget principal comme présenté ci-dessus,
- valide la décision modificative n°2 du budget principal.

.....  
Pour copie conforme au registre des délibérations,  
Le

La secrétaire de séance  
Isabelle LEBOYER



Le Maire  
Sabine ROIRAND



**MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE**

4, place du Marché  
CS 70 004  
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : [mairie@ville-lepoiresurvie.fr](mailto:mairie@ville-lepoiresurvie.fr)

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le ..... / la réception en Préfecture le .....

DE-02072024-04

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 26 juin 2024, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 2 juillet 2024, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 23 conseillers

Sabine ROIRAND - Corinne RENARD - Fabrice GUILLET - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Marc GUIGNARD - Cyril GUINAUDEAU - Isabelle LEBOYER - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Fabien DELTEIL - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Claudine ROIRAND - Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absents / excusés : 6 conseillers

Philippe SEGUIN donne pouvoir à Sabine ROIRAND  
Fabrice PRAUD donne pouvoir à Marina ROCHAIS  
Myriam MARTINEAU donne pouvoir à Claudine ROIRAND  
Marie DELAHAYS donne pouvoir à France AUJARD  
Nadine KUNG donne pouvoir à Jean-Michel ARCHAMBAUD  
Gwenaëlle DUPAS (excusée)

**DE-02072024-04 :**  
**Budget Assainissement – Décision modificative n°1**

Considérant les budgets primitifs 2024 approuvés par délibérations le 20 février 2024,

Madame le Maire présente au conseil municipal la décision modificative n°1 du budget Assainissement.

Madame le Maire informe que l'ajustement proposé au budget Assainissement concerne :

- une écriture d'ordre pour l'avance des travaux rue de la Brachetière (20 000 €).

Elle propose donc que le budget Assainissement soit modifié comme suit :

Dépenses d'Investissement					
Chapitre/opération	Article	Fonction	Budget	DM n°1	TOTAL ligne budgétaire
041 – opération patrimoniale	2315		0	20 000 €	20 000 €
<b>TOTAL</b>				<b>20 000 €</b>	

Recettes d'Investissement					
Chapitre/opération	Article	Fonction	Budget	DM n°1	TOTAL ligne budgétaire
041 – opération patrimoniale	238		0	20 000 €	20 000 €
<b>TOTAL</b>				<b>20 000 €</b>	

**MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE**

4, place du Marché  
CS 70 004  
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : [mairie@ville-lepoiresurvie.fr](mailto:mairie@ville-lepoiresurvie.fr)

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le ..... / la réception en Préfecture le .....

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Moyens généraux, le 18 juin 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

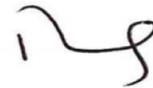
- décide de modifier le budget Assainissement comme présenté ci-dessus,
- valide la décision modificative n°1 du budget Assainissement.

.....  
Pour copie conforme au registre des délibérations,  
Le

La secrétaire de séance  
Isabelle LEBOYER



Le Maire  
Sabine ROIRAND



**MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE**

4, place du Marché  
CS 70 004  
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : [mairie@ville-lepoiresurvie.fr](mailto:mairie@ville-lepoiresurvie.fr)

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le ..... / la réception en Préfecture le .....

DE-02072024-05

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 26 juin 2024, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 2 juillet 2024, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 23 conseillers

Sabine ROIRAND - Corinne RENARD - Fabrice GUILLET - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Marc GUIGNARD - Cyril GUINAUDEAU - Isabelle LEBOYER - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Fabien DELTEIL - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Claudine ROIRAND - Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absents / excusés : 6 conseillers

Philippe SEGUIN donne pouvoir à Sabine ROIRAND  
Fabrice PRAUD donne pouvoir à Marina ROCHAIS  
Myriam MARTINEAU donne pouvoir à Claudine ROIRAND  
Marie DELAHAYS donne pouvoir à France AUJARD  
Nadine KUNG donne pouvoir à Jean-Michel ARCHAMBAUD  
Gwenaëlle DUPAS (excusée)

**DE-02072024-05 :**

**Personnel communal – Modification du tableau des effectifs – Ouverture de poste pour le remplacement d'un agent au service Bâtiments et d'un agent au service Voirie**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un agent occupant le poste d'agent d'exploitation et d'entretien de la voirie, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, a demandé sa mutation, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024. Elle ajoute qu'un agent occupant le poste d'agent polyvalent bâtiments, agent de maîtrise, a également demandé sa mutation, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Elle précise que les procédures de recrutement ont été lancées pour pourvoir les emplois.

Dans un souci de bonne organisation des services et d'anticipation de ce départ, Madame le Maire propose de modifier le tableau des effectifs pour ouvrir le recrutement,

- à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, de deux postes sur les grades suivants, à temps complet : adjoint technique territorial, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, agent de maîtrise, agent de maîtrise principal.

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Moyens généraux, le 18 juin 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-décide de modifier le tableau des effectifs pour ouvrir le recrutement, de deux postes sur les grades suivants :

- à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, à temps complet : adjoint technique territorial, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, agent de maîtrise, agent de maîtrise principal.

**MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE**

4, place du Marché  
CS 70 004  
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : [mairie@ville-lepoiresurvie.fr](mailto:mairie@ville-lepoiresurvie.fr)

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le ..... / la réception en Préfecture le .....

- autorise le Maire à nommer les candidats de son choix sur ces postes, et à signer tous les documents relatifs à ces recrutements,

- décide de supprimer les postes non attribués relatifs à ce recrutement une fois les candidats choisis,

- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, chapitre 012.

.....

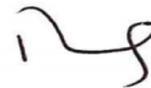
Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le

La secrétaire de séance  
Isabelle LEBOYER



Le Maire  
Sabine ROIRAND



**MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE**

4, place du Marché  
CS 70 004  
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : [mairie@ville-lepoiresurvie.fr](mailto:mairie@ville-lepoiresurvie.fr)

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le ..... / la réception en Préfecture le .....

DE-02072024-06

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 26 juin 2024, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 2 juillet 2024, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 24 conseillers

Sabine ROIRAND - Corinne RENARD - Fabrice GUILLET - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Marc GUIGNARD - Cyril GUINAUDEAU - Isabelle LEBOYER - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Fabien DELTEIL - Gwenaëlle DUPAS - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Claudine ROIRAND - Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absents / excusés : 5 conseillers

Philippe SEGUIN donne pouvoir à Sabine ROIRAND  
Fabrice PRAUD donne pouvoir à Marina ROCHAIS  
Myriam MARTINEAU donne pouvoir à Claudine ROIRAND  
Marie DELAHAYS donne pouvoir à France AUJARD  
Nadine KUNG donne pouvoir à Jean-Michel ARCHAMBAUD

**DE-02072024-06 :**

**Personnel communal – Création de 2 postes pour accroissement temporaire d'activité à temps non complet aux services Périscolaires**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que durant l'année scolaire 2023-2024, un contrat de travail a été établi afin de rémunérer un Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap (AESH) sur l'école des Pensées, durant le temps méridien, 2 jours par semaine. Suite à une décision du Conseil d'Etat, les AESH ne pouvaient être payés par l'Éducation nationale que sur le temps strictement scolaire. Pendant le temps périscolaire, et en particulier pendant la pause méridienne, il revenait donc, ou aux collectivités, ou aux établissements privés sous contrat, de les payer.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une loi a officialisé la prise en charge des AESH par l'État pendant la pause méridienne, fin mai 2024. Dès la rentrée prochaine, les communes n'auraient donc plus à rémunérer les AESH qui accompagnent les enfants en situation de handicap pendant le repas de midi. Cependant, afin de ne pas être pris au dépourvu si l'entrée en vigueur de la réforme était retardée, et considérant le besoin de 2 AESH sur les écoles de l'Idonnière et des Pensées, Madame le Maire propose de créer malgré tout 2 postes en accroissement temporaire, durant l'année scolaire 2024-2025, de la manière suivante :

- Ecole de l'Idonnière : 13.40% d'un ETP ou 4.69 heures hebdomadaires annualisées,
- Ecole des Pensées : 13.40% d'un ETP ou 4.69 heures hebdomadaires annualisées.

Elle précise que ces postes ne seront pas pourvus si la réforme entre bien en vigueur à la rentrée de septembre 2024.

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Moyens généraux, le 18 juin 2024,

**MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE**

4, place du Marché  
CS 70 004  
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : [mairie@ville-lepoiresurvie.fr](mailto:mairie@ville-lepoiresurvie.fr)

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le ..... / la réception en Préfecture le .....

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de créer 2 emplois temporaires d'activité, à compter du 2 septembre 2024 :
  - Motif du recours à un agent contractuel : article L332-23, 1° (accroissement temporaire d'activité) du code général de la fonction publique,
  - Durée du contrat : 11 mois
  - Temps de travail : temps non complet, à raison de 2 postes à 13.40% d'un ETP ou 4.69 heures hebdomadaires annualisées.
  - Nature des fonctions : animateur périscolaire
  - Niveau de recrutement : Adjoint technique territorial, catégorie C
  - Conditions particulières de recrutement : titulaire du BAFA ou équivalent
  - Niveau de rémunération : Indice Brut 367, Indice majoré 366.
- d'autoriser le Maire à signer les contrats de recrutement correspondants.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ci-dessus créés, seront inscrits au budget, chapitre 012.

.....  
Pour copie conforme au registre des délibérations,  
Le

La secrétaire de séance  
Isabelle LEBOYER



Le Maire  
Sabine ROIRAND



**MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE**

4, place du Marché  
CS 70 004  
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : [mairie@ville-lepoiresurvie.fr](mailto:mairie@ville-lepoiresurvie.fr)

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le ..... / la réception en Préfecture le .....

DE-02072024-07

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 26 juin 2024, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 2 juillet 2024, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 24 conseillers

Sabine ROIRAND - Corinne RENARD - Fabrice GUILLET - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Marc GUIGNARD - Cyril GUINAUDEAU - Isabelle LEBOYER - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Fabien DELTEIL - Gwenaëlle DUPAS - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Claudine ROIRAND - Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absents / excusés : 5 conseillers

Philippe SEGUIN donne pouvoir à Sabine ROIRAND  
Fabrice PRAUD donne pouvoir à Marina ROCHAIS  
Myriam MARTINEAU donne pouvoir à Claudine ROIRAND  
Marie DELAHAYS donne pouvoir à France AUJARD  
Nadine KUNG donne pouvoir à Jean-Michel ARCHAMBAUD

**DE-02072024-07 :**

**Personnel communal – Création d'un poste pour accroissement d'activité à temps non complet au service Enfance**

Madame le Maire informe le conseil municipal que la directrice de l'école de l'Idonnière a demandé à ce que le 3ème poste d'ATSEM (agent spécialisé des écoles maternelles), actuellement en CDD, soit reconduit pour l'année 2024-2025. Elle rappelle qu'au vu des effectifs prévus pour septembre 2024 (61 enfants de moins de 6 ans), l'équipe enseignante envisage une répartition des élèves sur 3 classes maternelles.

Les effectifs de la commune du Poiré-sur-Vie ne disposent pas actuellement d'une ATSEM pouvant être placée à l'école de l'Idonnière à la rentrée de septembre. Considérant le nombre d'enfants inscrits en maternelle, et considérant la fusion des écoles du Chemin des Amours et de l'Idonnière en septembre 2025, il est proposé de satisfaire la demande de l'école de l'Idonnière, en créant de façon temporaire un poste d'ATSEM.

Ainsi, Madame le Maire propose au conseil municipal de créer un poste non permanent d'adjoint technique ayant les fonctions d'agent spécialisé des écoles maternelles, pour une durée d'un an, à compter du 28 août 2024.

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Moyens généraux, le 18 juin 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de créer un emploi temporaire d'activité, à compter du 28 août 2024 :

- Motif du recours à un agent contractuel : article L332-23, 1° (accroissement temporaire d'activité) du code général de la fonction publique,
- Durée du contrat : 11 mois
- Temps de travail : temps non complet, à raison d'un poste à 89% d'un ETP, soit 31.15 heures hebdomadaires annualisées,
- Nature des fonctions : agent spécialisé des écoles maternelles
- Niveau de recrutement : Adjoint technique territorial, catégorie C
- Conditions particulières de recrutement : titulaire du CAP petite enfance ou équivalent
- Niveau de rémunération : Indice Brut 368, Indice majoré 367.

**MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE**

4, place du Marché  
CS 70 004  
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : [mairie@ville-lepoiresurvie.fr](mailto:mairie@ville-lepoiresurvie.fr)

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le ..... / la réception en Préfecture le .....

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le

ID : 085-218501781-20240702-DE0207202407-DE



- d'autoriser le Maire à signer les contrats de recrutement correspondants,
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal, chapitre 012.

.....  
Pour copie conforme au registre des délibérations,  
Le

La secrétaire de séance  
Isabelle LEBOYER



Le Maire  
Sabine ROIRAND

**MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE**

4, place du Marché  
CS 70 004  
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : [mairie@ville-lepoiresurvie.fr](mailto:mairie@ville-lepoiresurvie.fr)

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le ..... / la réception en Préfecture le .....

DE-02072024-08

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 26 juin 2024, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 2 juillet 2024, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 24 conseillers

Sabine ROIRAND - Corinne RENARD - Fabrice GUILLET - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Marc GUIGNARD - Cyril GUINAUDEAU - Isabelle LEBOYER - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Fabien DELTEIL - Gwenaëlle DUPAS - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Claudine ROIRAND - Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absents / excusés : 5 conseillers

Philippe SEGUIN donne pouvoir à Sabine ROIRAND  
Fabrice PRAUD donne pouvoir à Marina ROCHAIS  
Myriam MARTINEAU donne pouvoir à Claudine ROIRAND  
Marie DELAHAYS donne pouvoir à France AUJARD  
Nadine KUNG donne pouvoir à Jean-Michel ARCHAMBAUD

**DE-02072024-08 :**

**Personnel communal – Création de 3 postes pour accroissement d'activité à temps non complet aux services Péricolaires**

Madame le Maire informe le conseil municipal que les 3 services Péricolaires ont besoin de renfort dans le cadre de l'accueil périscolaire, sur le temps du midi, afin de pouvoir respecter les taux d'encadrement exigés par le Service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport, durant l'année scolaire 2024-2025.

Ainsi, il est nécessaire de créer 3 postes en accroissement temporaire d'activité, pour une durée de 11 mois chacun. Au vu des effectifs de la rentrée scolaire 2024-2025, le besoin ne porterait que sur le temps du midi, sur 3 écoles, de la manière suivante :

- Ecole de l'Idonnière : 17.67% d'un ETP ou 6.18 heures hebdomadaires annualisées,
- Ecole du Chemin des Amours : 17.67% d'un ETP ou 6.18 heures hebdomadaires annualisées,
- Ecole des Pensées : 17.67% d'un ETP ou 6.18 heures hebdomadaires annualisées.

Madame le Maire propose au conseil municipal de créer 3 postes d'adjoint technique ayant les fonctions d'animateur pour accroissement temporaire d'activité à temps non complet, pour une durée de 11 mois, à compter du 29 août 2024, à raison de :

- Ecole des Pensées : 17.67% d'un ETP ou 6.18 heures hebdomadaires annualisées,
- Ecole de l'Idonnière : 17.67% d'un ETP ou 6.18 heures hebdomadaires annualisées,
- Ecole du Chemin des Amours : 17.67% d'un ETP ou 6.18 heures hebdomadaires annualisées.

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Moyens généraux, le 18 juin 2024,

**MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE**

4, place du Marché  
CS 70 004  
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : [mairie@ville-lepoiresurvie.fr](mailto:mairie@ville-lepoiresurvie.fr)

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le ..... / la réception en Préfecture le .....

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de créer 3 emplois temporaires d'activité, à compter du 29 août 2024 :
  - Motif du recours à un agent contractuel : article L332-23, 1° (accroissement temporaire d'activité) du code général de la fonction publique
  - Durée du contrat : 11 mois
  - Temps de travail : temps non complet, à raison de 3 postes à 17.67% d'un ETP ou 6.18 heures hebdomadaires annualisées.
  - Nature des fonctions : animateur périscolaire
  - Niveau de recrutement : Adjoint technique territorial, catégorie C
  - Conditions particulières de recrutement : titulaire du BAFA ou équivalent
  - Niveau de rémunération : Indice Brut 367, Indice majoré 366,
- d'autoriser le Maire à signer les contrats de recrutement correspondants.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ci-dessus créés, seront inscrits au budget, chapitre 012.

.....  
Pour copie conforme au registre des délibérations,  
Le

La secrétaire de séance  
Isabelle LEBOYER



Le Maire  
Sabine ROIRAND



**MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE**

4, place du Marché  
CS 70 004  
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : [mairie@ville-lepoiresurvie.fr](mailto:mairie@ville-lepoiresurvie.fr)

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le ..... / la réception en Préfecture le .....

DE-02072024-09

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 26 juin 2024, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 2 juillet 2024, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 24 conseillers

Sabine ROIRAND - Corinne RENARD - Fabrice GUILLET - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Marc GUIGNARD - Cyril GUINAUDEAU - Isabelle LEBOYER - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Fabien DELTEIL - Gwenaëlle DUPAS - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Claudine ROIRAND - Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absents / excusés : 5 conseillers

Philippe SEGUIN donne pouvoir à Sabine ROIRAND  
Fabrice PRAUD donne pouvoir à Marina ROCHAIS  
Myriam MARTINEAU donne pouvoir à Claudine ROIRAND  
Marie DELAHAYS donne pouvoir à France AUJARD  
Nadine KUNG donne pouvoir à Jean-Michel ARCHAMBAUD

**DE-02072024-09 :**  
**Contrat d'apprentissage**

Madame le Maire rappelle que la commune emploie des apprentis depuis une vingtaine d'années dans les services Espaces verts et Bâtiments. Depuis 2016, il a été fait le choix de recruter uniquement des apprentis dans le service Bâtiments, des contrats aidés ayant été signés dans le service Espaces verts. Ainsi, depuis 2016, deux jeunes ont pu se former au CAP Maintenance des Bâtiments des Collectivités ; le dernier a terminé son cursus en 2020.

Madame le Maire expose au conseil municipal que la commune souhaite accueillir un apprenti au service Bâtiments, pour préparer un CAP Intervention en Maintenance Technique des Bâtiments à la rentrée prochaine. L'avis du Comité Social Territorial est requis sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°92-675 du 17 juillet 1992 modifiée, portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail ;

Vu le Décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 modifié, portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public ;

Vu le Décret n°93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial ;

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 modifiée, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu le décret n°2006-501 du 3 mai 2006 modifié, relatif au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHP) ;

Considérant l'avis du Comité Social Territorial en date du 14 juin 2024 ;

**MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE**

4, place du Marché  
CS 70 004  
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : [mairie@ville-lepoiresurvie.fr](mailto:mairie@ville-lepoiresurvie.fr)

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le ..... / la réception en Préfecture le .....

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

Considérant que cette démarche nécessite de nommer un maître d'apprentissage au sein du personnel communal. Celui-ci aura pour mission de contribuer à l'acquisition, par l'apprenti(e), de compétences correspondant à la qualification recherchée ou au titre ou au diplôme préparé par ce dernier. Le maître d'apprentissage disposera, pour exercer cette mission, du temps nécessaire à l'accompagnement de l'apprenti(e) et aux relations avec le Centre de Formation des Apprentis (ou l'établissement). De plus il bénéficiera de la N.B.I. (Nouvelle Bonification Indiciaire) de 20 points ;

Considérant qu'à l'appui de l'avis favorable du Comité Social Territorial du 14 juin, il revient au conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Moyens généraux, le 18 juin 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide le recours au contrat d'apprentissage,
- décide de conclure à compter du 2 septembre 2024, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Bâtiments	1	CAP Intervention en maintenance technique des bâtiments	2 ans

- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal, au chapitre 012,
- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis ou établissements scolaires.

.....  
Pour copie conforme au registre des délibérations,  
Le

La secrétaire de séance  
Isabelle LEBOYER

Le Maire  
Sabine ROIRAND



**MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE**

4, place du Marché  
CS 70 004  
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : [mairie@ville-lepoiresurvie.fr](mailto:mairie@ville-lepoiresurvie.fr)

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le ..... / la réception en Préfecture le .....

DE-02072024-10

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 26 juin 2024, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 2 juillet 2024, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 24 conseillers

Sabine ROIRAND - Corinne RENARD - Fabrice GUILLET - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Marc GUIGNARD - Cyril GUINAUDEAU - Isabelle LEBOYER - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Fabien DELTEIL - Gwenaëlle DUPAS - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Claudine ROIRAND - Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absents / excusés : 5 conseillers

Philippe SEGUIN donne pouvoir à Sabine ROIRAND  
Fabrice PRAUD donne pouvoir à Marina ROCHAIS  
Myriam MARTINEAU donne pouvoir à Claudine ROIRAND  
Marie DELAHAYS donne pouvoir à France AUJARD  
Nadine KUNG donne pouvoir à Jean-Michel ARCHAMBAUD

**DE-02072024-10 :**

**Subvention de fonctionnement à l'association Contre vents et Marées**

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que la demande de subvention adressée par l'association « Contre Vents et Marées », dont l'activité principale consiste à assurer la gestion des activités du Poney Club, n'a pas pu être traitée lors du conseil municipal du 16 avril dernier, dans le cadre de la délibération DE-16042024-07, en raison de documents manquants au dossier.

Ces éléments ayant été depuis fournis par l'association, elle propose l'attribution d'une subvention à hauteur de 2 700 €, identique à celle versée l'an passé par la collectivité.

Madame le Maire précise que l'association s'est engagée dans une démarche de DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) afin d'être accompagnée dans sa réflexion sur son modèle économique.

Vu l'avis favorable de la commission Vie locale, le 12 juin 2024,

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Moyens généraux, le 18 juin 2024,

**MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE**

4, place du Marché  
CS 70 004  
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : [mairie@ville-lepoiresurvie.fr](mailto:mairie@ville-lepoiresurvie.fr)

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

• la notification ou publication le ..... / la réception en Préfecture le .....

À l'issue de cette présentation, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer le montant de 2 700 € proposé tel que défini ci-dessus,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents afférents à cette décision, notamment les conventions de partenariat avec les associations.

.....  
Pour copie conforme au registre des délibérations,  
Le

La secrétaire de séance  
Isabelle LEBOYER



Le Maire  
Sabine ROIRAND



**MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE**

4, place du Marché  
CS 70 004  
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : [mairie@ville-lepoiresurvie.fr](mailto:mairie@ville-lepoiresurvie.fr)

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le ..... / la réception en Préfecture le .....

DE-02072024-11

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 26 juin 2024, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 2 juillet 2024, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 24 conseillers

Sabine ROIRAND - Corinne RENARD - Fabrice GUILLET - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Marc GUIGNARD - Cyril GUINAUDEAU - Isabelle LEBOYER - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Fabien DELTEIL - Gwenaëlle DUPAS - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Claudine ROIRAND - Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absents / excusés : 5 conseillers

Philippe SEGUIN donne pouvoir à Sabine ROIRAND  
Fabrice PRAUD donne pouvoir à Marina ROCHAIS  
Myriam MARTINEAU donne pouvoir à Claudine ROIRAND  
Marie DELAHAYS donne pouvoir à France AUJARD  
Nadine KUNG donne pouvoir à Jean-Michel ARCHAMBAUD

**DE-02072024-11 :**

**Animation Terres de Jeux 2024 – Subvention aux associations participantes**

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que la collectivité a prévu d'organiser, dans le cadre de sa labellisation « Terre de Jeux 2024 », des animations sportives au bénéfice du public scolaire de la commune afin d'assurer la promotion des JO 2024 sur son territoire.

Ces animations sont prévues du mardi 25 juin au mardi 2 juillet 2024 pour la Semaine olympique et paralympique, ainsi que le jeudi 04 juillet 2024 pour « Le goût des Jeux ».

À l'occasion de ces 2 évènements, le tissu associatif local et notamment les associations sportives ont été particulièrement sollicités pour participer et proposer des contenus d'animation.

Afin de reconnaître l'engagement des associations sur ces initiatives, mais également dans le but de couvrir leurs divers frais occasionnés, Madame le Maire propose d'attribuer sous la forme d'une subvention un montant forfaitaire de 50 € par ½ journée de participation.

Il est précisé que cette dépense a été intégrée dans le budget prévisionnel des évènements Terre de Jeux 2024, et que le versement de ces subventions sera ultérieur au déroulement de ces initiatives.

Vu l'avis favorable de la commission Vie locale, le 12 juin 2024,

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Moyens généraux, le 18 juin 2024,

À l'issue de cette présentation, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer le montant proposé tel que défini ci-dessus,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents afférents à cette décision, notamment les conventions de partenariat avec les associations.

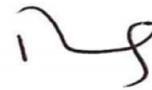
.....

Pour copie conforme au registre des délibérations,  
Le

La secrétaire de séance  
Isabelle LEBOYER



Le Maire  
Sabine ROIRAND



**MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE**

4, place du Marché  
CS 70 004  
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : [mairie@ville-lepoiresurvie.fr](mailto:mairie@ville-lepoiresurvie.fr)

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le ..... / la réception en Préfecture le .....

DE-02072024-12

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 26 juin 2024, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 2 juillet 2024, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaients présents : 24 conseillers

Sabine ROIRAND - Corinne RENARD - Fabrice GUILLET - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Marc GUIGNARD - Cyril GUINAUDEAU - Isabelle LEBOYER - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Fabien DELTEIL - Gwenaëlle DUPAS - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Claudine ROIRAND - Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absents / excusés : 5 conseillers

Philippe SEGUIN donne pouvoir à Sabine ROIRAND  
Fabrice PRAUD donne pouvoir à Marina ROCHAIS  
Myriam MARTINEAU donne pouvoir à Claudine ROIRAND  
Marie DELAHAYS donne pouvoir à France AUJARD  
Nadine KUNG donne pouvoir à Jean-Michel ARCHAMBAUD

**DE-02072024-12 :**

**Avenant à la convention d'étude entre l'EPF de la Vendée, la commune du Poiré-sur-Vie et la Communauté de communes Vie et Boulogne**

Madame le Maire rappelle que par délibération n°DE-21032023-26 du 21 mars 2023, la commune du Poiré-sur-Vie a sollicité l'intervention de l'Établissement Public Foncier de la Vendée en concluant une convention d'étude en vue de réaliser un projet de reconversion du site « Charpentes Fournier ».

Elle indique que la durée de la convention est fixée à 18 mois à compter de la date de sa signature, soit jusqu'au 4 octobre 2024.

Afin de mener à bien l'ensemble des études, Madame le Maire propose au conseil municipal de modifier la durée de la convention, et de la fixer à 3 ans.

Conformément à l'article 23 de la convention signée entre les parties le 4 avril 2023, la modification de la durée entraîne la nécessité de conclure un avenant entre les parties.

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement, Infrastructures, Espace rural et Cadre de vie, le 27 juin 2024,

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Moyens Généraux, le 18 juin 2024,

Hors présence de Monsieur Fabien DELTEIL, intéressé par cette délibération,

qui ne prend pas part au débat et au vote, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide l'avenant à la convention d'étude en vue de réaliser un projet de reconversion du site « Charpentes Fournier » visant à porter la durée à 3 ans,
- autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

.....  
Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le

La secrétaire de séance  
Isabelle LEBOYER



Le Maire  
Sabine ROIRAND



**MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE**

4, place du Marché  
CS 70 004  
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : [mairie@ville-lepoiresurvie.fr](mailto:mairie@ville-lepoiresurvie.fr)

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le ..... / la réception en Préfecture le .....

DE-02072024-13

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 26 juin 2024, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 2 juillet 2024, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 24 conseillers

Sabine ROIRAND - Corinne RENARD - Fabrice GUILLET - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Marc GUIGNARD - Cyril GUINAUDEAU - Isabelle LEBOYER - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Fabien DELTEIL - Gwenaëlle DUPAS - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Claudine ROIRAND - Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absents / excusés : 5 conseillers

Philippe SEGUIN donne pouvoir à Sabine ROIRAND  
Fabrice PRAUD donne pouvoir à Marina ROCHAIS  
Myriam MARTINEAU donne pouvoir à Claudine ROIRAND  
Marie DELAHAYS donne pouvoir à France AUJARD  
Nadine KUNG donne pouvoir à Jean-Michel ARCHAMBAUD

**DE-02072024-13 :**  
**ZAC Le Jardin du Meunier : Modification du CCCT**

Madame le Maire indique que par délibération n°DE-13122022-14 du 13 décembre 2022, le conseil municipal a approuvé le Cahier des Charges de Cession des Terrains (CCCT) de l'opération Le Jardin du Meunier.

Elle explique que la rédaction de l'article 6.4 du CCCT, concernant les menuiseries extérieures et les percements, s'avère très contraignante dans la pratique.

En effet, l'article 6.4 prévoit que « Les différents types de baies dans une même construction doivent être limités en nombre. Pour les maisons, groupées et isolées, les baies seront plus hautes que larges. »

Suite à l'interpellation d'un futur acquéreur, et pour apporter plus de souplesse, il est ainsi proposé d'amender cet article en supprimant la mention « Pour les maisons, groupées et isolées, les baies seront plus hautes que larges ».

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement, Infrastructures, Espace rural et Cadre de vie, le 27 juin 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

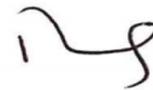
- approuve la modification de l'article 6.4 du CCCT du Jardin du Meunier,
- autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

.....  
Pour copie conforme au registre des délibérations,  
Le

La secrétaire de séance  
Isabelle LEBOYER



Le Maire  
Sabine ROIRAND



**MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE**

4, place du Marché  
CS 70 004  
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : [mairie@ville-lepoiresurvie.fr](mailto:mairie@ville-lepoiresurvie.fr)

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le ..... / la réception en Préfecture le .....

DE-02072024-14

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 26 juin 2024, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 2 juillet 2024, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 24 conseillers

Sabine ROIRAND - Corinne RENARD - Fabrice GUILLET - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Marc GUIGNARD - Cyril GUINAUDEAU - Isabelle LEBOYER - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Fabien DELTEIL - Gwenaëlle DUPAS - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Claudine ROIRAND - Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absents / excusés : 5 conseillers

Philippe SEGUIN donne pouvoir à Sabine ROIRAND  
Fabrice PRAUD donne pouvoir à Marina ROCHAIS  
Myriam MARTINEAU donne pouvoir à Claudine ROIRAND  
Marie DELAHAYS donne pouvoir à France AUJARD  
Nadine KUNG donne pouvoir à Jean-Michel ARCHAMBAUD

**DE-02072024-14 :**

**ZAC Le Jardin du Meunier : Convention de transfert des équipements communs avec Nexity**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les principales caractéristiques du programme immobilier « Le Jardin du Meunier » au sein de la ZAC multi-sites déposé par la société NEXITY, représentée par Monsieur DUBERNET Loïc, dont le siège est 9 rue Françoise Giroud, 44262 NANTES :

- Le projet se situe au nord-ouest de la commune du Poiré sur Vie,
- L'entrée du lotissement se fait par le sud de l'opération, depuis la voie communal n°261, du Moulin,
- L'opération sera desservie par une voie interne en double sens, trois voies en sens unique et en impasse pour desservir les maisons groupées et les collectifs, et une voirie en sens unique sur la partie lots libres.

Madame le Maire présente ensuite au conseil municipal le principe d'une convention de transfert des équipements communs du programme immobilier « Le Jardin du Meunier » à la commune.

Les équipements concernés, tels que délimités en jaune sur le plan annexé à la délibération, sont les suivants :

- Une voie en double sens, dénommée rue du Seigle, une voie en sens unique, dénommée rue du Millet, et une voie en impasse, dénommée impasse de l'Avoine,
- 32 stationnements publics dont 4 places PMR,
- Des chemins piétons,
- Des espaces verts,
- Les différents réseaux

La convention prévoit que les ouvrages et leurs emprises seront remis gratuitement à la commune à l'issue de la réception des travaux, dès lors que celle-ci n'aura donné lieu à aucune réserve de la part de la commune ou que les réserves auront été levées.

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement – Infrastructures – Espace rural – Cadre de Vie, le 27 juin 2024,

**MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE**

4, place du Marché  
CS 70 004  
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : [mairie@ville-lepoiresurvie.fr](mailto:mairie@ville-lepoiresurvie.fr)

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le ..... / la réception en Préfecture le .....

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer la convention de transfert des équipements communs du lotissement « Le Jardin du Meunier » à la commune, avec NEXITY.

.....  
Pour copie conforme au registre des délibérations,  
Le

La secrétaire de séance  
Isabelle LEBOYER



Le Maire  
Sabine ROIRAND



**MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE**

4, place du Marché  
CS 70 004  
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : [mairie@ville-lepoiresurvie.fr](mailto:mairie@ville-lepoiresurvie.fr)

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le ..... / la réception en Préfecture le .....

DE-02072024-15

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 26 juin 2024, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 2 juillet 2024, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 24 conseillers

Sabine ROIRAND - Corinne RENARD - Fabrice GUILLET - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Marc GUIGNARD - Cyril GUINAUDEAU - Isabelle LEBOYER - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Fabien DELTEIL - Gwenaëlle DUPAS - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Claudine ROIRAND - Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absents / excusés : 5 conseillers

Philippe SEGUIN donne pouvoir à Sabine ROIRAND  
Fabrice PRAUD donne pouvoir à Marina ROCHAIS  
Myriam MARTINEAU donne pouvoir à Claudine ROIRAND  
Marie DELAHAYS donne pouvoir à France AUJARD  
Nadine KUNG donne pouvoir à Jean-Michel ARCHAMBAUD

**DE-02072024-15 :**

**Espérance 3 : Modification du plan de lot n°74**

Madame le Maire rappelle que par délibération n°DE-220113-07 du 22 janvier 2013, le conseil municipal a approuvé le lancement de l'opération Espérance 3, située dans la partie sud de la ZAC multi-sites.

Madame le Maire indique que, le propriétaire du lot n°74, sis 14 rue du Bouvreuil, a sollicité la commune dans le but d'obtenir une modification visant à étendre la zone constructible de son plan de lot individuel.

Afin de permettre l'extension de l'habitation projetée tout en préservant le talus et la végétation existante, Madame le Maire propose de modifier le plan de lot, tel qu'annexé à la présente délibération,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement – Infrastructures – Espace rural – Cadre de Vie, le 27 juin 2024,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise la modification du plan du lot individuel n°74,
- précise que les frais liés à ces modifications seront à la charge du demandeur,
- autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette délibération.

.....  
Pour copie conforme au registre des délibérations,  
Le

La secrétaire de séance  
Isabelle LEBOYER



Le Maire  
Sabine ROIRAND



**MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE**

4, place du Marché  
CS 70 004  
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : [mairie@ville-lepoiresurvie.fr](mailto:mairie@ville-lepoiresurvie.fr)

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le ..... / la réception en Préfecture le .....